



L'effacement judiciaire par le biais d'une requête adressée au pr

Par margauxpsc

Bonjour,

Mon amie à été arrêté pour stupéfiant et alcool au volant (sans récidive). Cela lui a valu un casier judiciaire B2, ainsi qu'un licenciement car son métier ne pouvait pas accepter de casier judiciaire. De ce fait nous avons procédé a une requête pour demander l'effacement du casier judiciaire.

Plusieurs questions, savez vous grosso-modo, combien de temps l'étude de cette requête dure ?

Si jamais, son employeur ou ses collègues de travail souhaitent témoigner par le biais d'une "lettre de recommandation" ou autre cela pourra être accepter ? Ou est ce que ça pourrait aider ?

Par la suite comment ça se passe ? elle sera convoquée au tribunal pour s'expliquer..?

Je vous remercie sincèrement pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

L'argumentation aurait dû avoir lieu avant la condamnation et bien entendu cela a un impact très relatif dans la mesure ou cela n'a pas empêché le délit ,alors que cela avait nécessairement un impact sur son emploi .
Le rapport d'un addictologue a plus de poids ...

L'effacement ne peut se faire avant un certain délai et dans certaines conditions .

Et ce délai commence à partir du moment ou elle s'est acquittée de sa dette

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802
[/url]

Le mieux est toujours de se faire aider par un avocat .